

Logos à apposer sur les panneaux de chantiers pendant les travaux et sur une plaque permanente une fois l'opération réalisée :

- logo préfet de région si l'opération a été financée au titre de la DSIL seule



- logo République Française si l'opération a été financée au titre de plusieurs subventions de l'État (DSIL DETR, FNADT..) :



- logo Plan de relance, dans tous les cas

